



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 15 mai 2014**

Présents

Exécutif	MM.	Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	M. Mmes	Jacques Petitpierre Coranda Pierrehumbert Julia Collis	président vice-présidente secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Jennifer Gabaz, Corinne Ménétreay, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	André Favre, Jean-Baptiste Leclercq,	Yannick Dupraz, François Mégevand, ,
			Jean-François Jordan, Léon Piller, Florio Togni
Personnel communal	M. Mme	Michel Vazquez Virginie Favre Romano	secrétaire général comptable
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme	Isabelle Meier	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2014
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
 - **02/2014** : Approbation des comptes 2013 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
 - **03/2014** : Approbation des comptes 2013 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie
 - **04/2014** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir
 - **05/2014** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Election du bureau du Conseil
8. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril

Le procès-verbal est approuvé avec la suppression (mots en ~~italique barrés~~) suivante :

- **Le Maire** demande une correction, en page 6, point 5, 3^{ème} paragraphe :
 - ➔ « ... Le compte susmentionné est quand même réapprovisionné d'environ Fr. 300'000.-, ce qui porte la couverture à 75%, alors que l'Etat préconise ~~au minimum~~ 30%. ».

2. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler selon **le Président**.

3. Communications du Maire

a) Autorisations de construire

- L'antenne de téléphonie mobile subit une augmentation de puissance, qui a été accordée par le Département - et qui correspond aux normes en vigueur, évidemment. Cette demande avait été affichée au pilier public et personne n'est venu se plaindre ou s'y opposer.

Coranda Pierrehumbert trouve que cette antenne a toujours été en contradiction avec la volonté de promouvoir la santé et la qualité de vie dans le village ; la majorité des études démontre qu'il n'y a pas d'effets négatifs, mais d'autres le contraire.

- **Le Maire** continue en indiquant que pour l'ancien Café de la Tour, ils ont également reçu l'autorisation pour transformer le bâtiment en 4 logements. Les travaux de désamiantage ont commencé, précise **Corinne Ménétrety**.

b) Rapport administratif et financier

Le Maire rappelle, comme chaque année, que les Présidentes et Présidents des commissions sont priés de faire parvenir leur rapports annuels au secrétariat de la Mairie à Brigitte Saillet-Veuillet d'ici au 15 juin 2014 si possible.

c) Perspectives budgétaires

Florio Togni nous a adressé un courrier avec diverses propositions pour utiliser les deniers publics, puisque les comptes sont bons. Son courrier sera joint au présent procès-verbal pour information et pour en reparler à l'occasion. **Florio Togni** précise que ce n'est pas un texte très construit, mais plutôt une série de réflexions à chaud.

d) Délibération supplémentaire

Le Maire propose, si tout le monde est d'accord, de rajouter une délibération à l'ordre du jour de la présente séance, afin de simplifier les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat, d'une autre commune ou des régies publiques cantonales, explique **Michel Vazquez**. En effet, la nouvelle teneur de la LAC (loi sur l'administration des communes) le permet depuis le mois d'avril dernier ; sans cette délibération, il faudrait en voter une spécifique pour la cabine SIG de Berthet (l'acte notarié étant en attente de signature) et à chaque fois que cela se reproduira, alors que cette délibération mise au goût du jour sera de toute façon proposée au vote lors de la prochaine législature.

L'assemblée accepte de la rajouter pour la faire voter. Le projet est donc distribué à tous.

e) Tennis club de Meinier

Le Maire indique la répartition des membres par commune, que le club nous a fait parvenir pour information. Il compte 305 membres (dont 185 juniors), 71 (resp. 43) de Meinier et 85 (56) de Collonge-Bellerive. On voit donc bien que l'intercommunalité n'est pas un vain mot au niveau des Clubs et associations.

f) Projet d'extension de la zone sportive

La demande de renseignements avait été déposée auprès de l'Etat pour l'extension de la zone sportive, en parallèle de l'extension de la ZIAP. Ce choix est judicieux notamment pour tenir compte des impératifs de circulation globaux. Les propriétaires fonciers ont été rencontrés et Pascal Tanari a été mandaté pour nous aider à entrer dans ce processus administratif, dans le but de déposer un projet de loi pour le déclassement de cette zone agricole en zone sportive.

Etienne Murisier signale que l'Exécutif a exposé le projet aux personnes concernées, soit la hoirie Favre, Denis Jotterand et les frères Berthelet. Sébastien Favre - pour la hoirie Favre - a annoncé être prêt à entrer en négociation, pour autant que nous compensions par du terrain équivalent (vigne et verger). Denis Jotterand est du même avis. Quant aux frères Berthelet, ils envisageraient plutôt de vendre leurs terrains pour les passer en zone sportive. Le mandat de Pascal Tanari revient pour Meinier à Fr. 15'000.- et le même montant à charge de Collonge-Bellerive, selon discussion au sein du Groupement du CSR.

Le Maire précise que pour ce démarrage, nous participons à 50%, mais qu'ensuite, pour la suite des études relatives à l'extension, nous ne devrions pas dépenser un franc jusqu'à ce que Collonge-Bellerive soit à égalité avec ce que nous avons dépensé. Les installations éventuellement prévues sont principalement des terrains de football, une halle multisports, une piscine et une patinoire (cette dernière partie n'émanant pas d'une demande des communes).

La procédure consiste, rajoute **Etienne Murisier**, à obtenir tout d'abord l'aval des propriétaires pour le déclassement en zone sportive - nous en sommes là, puis à contacter les communes potentiellement intéressées selon leurs besoins (ce travail se fera probablement par Collonge-Bellerive). Il faudra ensuite, poursuit **le Maire**, modifier les statuts du Groupement du CSR avant d'aller plus avant.

André Favre se demande pourquoi la commune devrait participer à cet achat, alors que l'extension de la zone répondrait majoritairement aux besoins des autres communes. Il précise que Cohéran (le groupement des communes de Corsier, Hermance et Anières) a obtenu ou est sur le point d'obtenir l'autorisation de construire des terrains de sport, ce qui enlève déjà trois communes au moins. Il demande instamment que la liste exhaustive des

communes intéressées soit validée concrètement avant toute chose, pour éviter que l'histoire du CSR ne se reproduise. Il estime en effet que le Conseil municipal a été mis devant le fait accompli à l'époque.

Le Maire refait l'historique du CSR : le CSR était un projet meinite uniquement à la base, qui a été rejeté par référendum ; le nouveau projet a été remodelé - toujours Meinier seul, mais en ayant l'assurance que Collonge-Bellerive se joindrait à nous pour partager les frais d'exploitation. Ensuite seulement, les autres communes ont été contactées pour envisager des équipements complémentaires (piscine éventuelle, etc.). Concernant le montant de la subvention, nous avons reçu Fr. 750'000.- au lieu des 2 millions que nous espérions avoir au départ, mais à la condition de créer un groupement sportif ; en effet, une simple convention n'aurait pas permis de percevoir la moindre subvention.

Pour le projet d'extension actuel, il précise que des conventions formelles seront signées avec les communes intéressées avant d'aller plus loin. Par ailleurs, si jamais le terrain est déclassé en zone sportive mais que les propriétaires ne vendent pas ou que le projet ne se fait pas, les agriculteurs pourront toujours exploiter les terrains. **Yannick Dupraz** avertit que si le terrain est déclassé, passant de Fr. 8.- à un montant supérieur, la plus-value fiscale engendrée empêcherait l'agriculteur de le cultiver, il serait obligé de vendre son terrain. Effectivement, la remarque semble pertinente, admet **le Maire**. Nous vérifierons et en tiendrons compte pour informer correctement les personnes concernées le cas échéant.

Il rajoute que Collonge-Bellerive va être obligé d'abandonner ses terrains à la Capite dans les 5 ans et ils souhaitent aussi libérer le terrain qui se trouve à la Californie - à cause des nuisances qu'il occasionne, ils auront donc de toute façon besoin de terrains de football supplémentaires. Par ailleurs, afin de rassurer tout le monde, il rappelle qu'à toutes les étapes, les recours sont possibles.

g) Projet d'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP)

Pour donner suite à leur présentation du 30 avril dernier, il serait peut-être judicieux de prévoir une séance élargie pour en discuter.

André Favre exprime à nouveau sa désapprobation pour l'installation - envisagée dans le projet d'extension - de la voirie de Collonge-Bellerive sur la parcelle de Meinier. Il lui semble pour le moins cavalier de déplacer sa voirie - improductive pour nous - sur notre territoire, afin de leur permettre de construire des logements - productifs pour eux. Pourquoi ne pas envisager une fusion des voiries avec Collonge-Bellerive ou d'autres alternatives.

Yannick Dupraz se demande comment une telle proposition a pu exister. **Etienne Murisier** répond que la Fondation de la Pallanterie (FITIAP) a demandé il y a plusieurs mois que les communes de Meinier et Collonge-Bellerive expriment leurs besoins. Meinier a tout d'abord proposé de prévoir l'abattoir dans la zone, ce qui n'était finalement pas réalisable. Quant à Collonge-Bellerive, ils ont pensé à installer leur nouvelle voirie, ce qui était théoriquement faisable. Il faut savoir que pour l'instant, le bâtiment envisagé serait multi-usages, ce qui permettrait une telle installation, même si rien n'est décidé ni concret pour l'instant. Un vote d'intention est proposé par **Coranda Pierrehumbert** pour savoir qui serait pour ou contre l'installation de leur voirie. **Etienne Murisier** est d'accord avec cette idée, mais il suggère d'en parler de manière plus complète autour d'une table en commission élargie avant de voter, pourquoi pas, afin de leur faire part ensuite du point de vue de Meinier.

4. Projets de délibérations

- **02/2014** : Approbation des comptes 2013 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Le **Président** lit la délibération. Aucune question n'est posée, il procède donc au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

- **03/2014** : Approbation des comptes 2013 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le **Président** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 2 abstentions.**
(délibération votée en annexe)

- **04/2014** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir

Le **Président** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **05/2014** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Le **Président** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

Délibération supplémentaire rajoutée à l'ordre du jour, selon accord obtenu au point 3.d) du présent procès-verbal :

- **06/2014** : Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Le **Président** lit la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

La comptable quitte la séance.

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Rien à signaler, selon **Jean-François Jordan**.

b) Réclamations (REC)

Idem, indique **François Mégevand**.

c) Information, Communication & Votations (ICV)

Jean-Baptiste Leclercq signale qu'il a créé un compte Twitter au nom de la commune : #Meinier1252. Il invite tout un chacun à le consulter et à envoyer des messages (140 caractères maximum), qu'il mettra en ligne.

Le Président rajoute que le Meinier infos a changé de couleur comme vous avez pu le voir dans la dernière édition. En effet, le bulletin communal devenait très difficile à remplir, c'est pourquoi nous le remplaçons par un Meinier infos nouvelle mouture, dans lequel nous pourrions trouver à l'avenir des informations des sociétés meinites par exemple - pour éviter qu'elles ne soient prétéritées - et sous différents formats si nécessaire.

d) Bâtiments & Aménagement (BAM)

La séance du 10 avril est résumée par **Corinne Ménétreay** :

- Des offres pour la ventilation de la salle communale et des bâtiments communaux sont en attente.
- Salle de pétanque : l'éclairage a été réduit (un néon sur deux supprimés).
- La peinture du parking du Stade 7 est terminée, le trou entre les deux parkings va maintenant être creusé.
- Résonnances dans les classes de l'école : le coût de l'isolation phonique est de Fr. 3'500.- à 4'000.- par classe. Une classe va déjà être réalisée probablement cet automne pour évaluer l'efficacité.
- Gy 28 : les allées vont être repeintes et les éclairages changés, le coût sera d'environ Fr. 20'000.- pour le premier objet et Fr. 10'000.- pour le second. Par contre, nous n'allons pas repeindre les façades extérieures côté route de Gy pour l'instant, elles sont encore en bon état.
- La Rampe : devis reçu pour le changement de l'évier et offre en attente pour la cuisinière.
- Commission BAM élargie (avec Jean-François Jordan et Yannick Dupraz en plus) pour le Plan directeur communal (PDC) : séance le 17 juin à 19h00 avec Pascal Tanari et les trois autres mandataires, pour prendre connaissance du cahier des charges actualisé, précise **le Maire**. La convocation suivra.

Pour la transformation de la salle communale, il indique que 5 architectes ont été contactés pour nous faire parvenir une offre - avec esquisses et propositions - d'ici au 25 juin, sur la base de l'étude des architectes Michel Périllat et Annick Limat.

e) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Une réunion s'est tenue la semaine passée avec le Racard, institution d'aide psychosociale, qui a présenté ses objectifs et la population dont ils prennent soin ; ils ont convaincu la commission de leur allouer une subvention plus conséquente, informe **Julia Collis**. Les statistiques relatives aux dons humanitaires se trouveront dans le rapport des commissions.

Les groupes de référence et de pilotage du centre du village se réunissent et les habitants continuent à partager leur projets.

f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni : Les promotions auront lieu le 28 juin.

Les jobs d'été sont reconduits, 12 jeunes vont travailler 15 jours chacun.

Il souligne les initiatives très intéressantes entre les personnes et les associations de Meinier, dont le Club du livre (émanant de l'APEM), qui a regroupé pendant plusieurs séances des aînés, adolescents et enfants - subdivisés selon les âges. Il trouve que c'est un exemple de bonne collaboration intergénérationnelle, ce qui est très positif.

Au niveau des différentes générations, la soirée chant avec les parents était aussi très sympathique, ainsi que la soirée mise sur pied pour brûler le bonhomme hiver, qui a aussi regroupé la crèche, l'école, le parascolaire, la Rampe, l'APEM.

Nous avons fait hier le bilan de la convention qui nous lie avec la FASE, la Rampe et les TSHM (travailleurs sociaux hors murs). Rencontre riche en informations et positive quant à l'engagement de toutes les parties.

g) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

André Favre poursuit les informations des commissions :

- La SCL organise l'inauguration de la fresque sur l'édicule du centre du village du 12 juin.
- La préparation du 1^{er} août est aussi en cours.
- Samedi a eu lieu la soirée du Ski club de Meinier, à laquelle il n'a pas pu assister.
- Et une mauvaise nouvelle pour finir : l'USM est relégué en 3^{ème} ligue...

h) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Le chemin du Petit-Sionnet a été refait, avertit **Léon Piller**. **Etienne Murisier** projette des photos et précise que c'est en matière du Salève collée / mélangée avec du ciment.

Le cheminement qui va de la Rétuelle au chemin du Stade 7 a été réalisé en dalles, continue **Léon Piller** ; des photos sont également projetées.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Amadeus**

Le programme de la 30^{ème} édition en 2015 est en préparation. Prochaine séance le 17 juin, rapporte **Florio Togni**.

b) Communes-Ecole

Julia Collis confirme que les comptes sont équilibrés, l'augmentation des inscriptions a une incidence directe sur le travail administratif correspondant, ce qui empêche une augmentation du bénéfice. Le catalogue est distribué dans les boîtes aux lettres. Local informatique des aînés : les communes ont financé les ordinateurs il y a un certain temps, ils deviennent maintenant obsolètes. De nouvelles dépenses sont prévues pour 2 nouveaux PC. L'exposition bisannuelle a eu beaucoup de succès.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Selon **Etienne Murisier**, rien de particulier - en l'absence d'Isabelle Meier.

d) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Jean-François Jordan indique qu'ils ont fait un point de situation du dossier de déclassement des terrains.

Un bar avancé sur roulettes est envisagé pour être mis vers les terrains de football. Il serait tenu par le restaurant le Rouelbeau.

e) **Pompiers**

André Favre a appris que les pompiers ont procédé à une mini-inauguration du tonne-pompe qu'ils viennent de recevoir. L'inauguration officielle aura certainement lieu prochainement.

f) **Fanfare**

Rien à signaler selon **François Mégevand**.

g) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nous avons demandé au SASAJ (service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour) d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche - sans dépense supplémentaire, ils ont donné leur accord pour 42 enfants (38 jusque-là) - la confirmation formelle va nous parvenir prochainement. Ces places sont déjà prises à raison d'une par commune. Cette augmentation a été rendue possible grâce à la surface à disposition, après accord préalable obtenu du service du Feu. Pour aller plus loin, il faudrait effectuer des transformations architecturales complémentaires.

Concernant le jardin d'enfants, le service du Feu avait donné son accord pour accueillir 25 enfants, mais la demande officielle n'a pas encore été faite au SASAJ (18 maximum actuellement). Etant donné l'affluence supérieure à ce que nous imaginions, nous allons faire le nécessaire pour passer de 18 à 25 enfants.

7. Election du bureau du Conseil

Le Président rappelle la tradition - non obligatoire - qui prévaut, à savoir que la personne occupant la fonction de Vice-président prend en général la Présidence, la-le Secrétaire du Bureau du Conseil passe Vice-président-e et une troisième personne se propose pour assurer le poste de Secrétaire du Bureau.

Coranda Pierrehumbert, actuelle Vice-présidente, confirme comme l'année passée qu'elle ne souhaite pas prendre la Présidence pour garder un droit de parole entier, même si elle accepte de rester à son poste actuel et assurerait avec plaisir, le cas échéant, les remplacements éventuels du-de la Président-e.

Après discussion et propositions, les personnes suivantes sont confirmées par 13 voix pour - par une salve d'applaudissements, soit à l'unanimité :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • Julia Collis | Présidente |
| • Coranda Pierrehumbert | Vice-présidente |
| • Jennifer Gabaz | Secrétaire du Bureau du Conseil |

8. Divers

a) Tables disparues lors du Marathon

Léon Piller demande où sont passées ces tables ; il suggère la prochaine fois de les débarrasser immédiatement après le Marathon pour éviter qu'elles disparaissent.

Etienne Murisier explique qu'elles avaient été déposées vers la déchetterie de Covéry - ce qui n'était peut-être pas une bonne idée - et qu'elles ont disparu avant même le Marathon. Il s'agit probablement d'une personne qui a cru qu'elles étaient à jeter.

b) Vy-la-Tour

De plus en plus d'effractions sont commises sur des voitures sur ce chemin pour voler les affaires qui se trouvent à l'intérieur, avertit **le Président**. Ce n'est pas le seul endroit précise **Etienne Murisier**, qui rappelle qu'il ne faut rien laisser en vue dans la voiture.

c) Prochaine séance du Conseil

Le Président conclut la réunion en avançant la prochaine séance à 19h15, pour permettre de partager un repas de fin de Présidence ensuite.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h05.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 19 juin 2014 à 19h15.**

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Jacques Petitpierre

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 19 juin 2014 /mv



Législature 2011-2015
Délibération N° 02/2014
Séance du Conseil municipal du 15 mai 2014
p. 1/1

Délibération n° 02

Approbation des comptes 2013 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,
vu l'examen des comptes 2013 par la SFER - Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA,
Genève,
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

D'approuver les comptes 2013 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juillet 2014.

Meinier, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Législature **2011-2015**
 Délibération N° **03/2014**
 Séance du Conseil municipal du **15 mai 2014**
 p. 1/1

Délibération n° 03

Approbation des comptes 2013 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,
 vu l'examen des comptes 2013 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève,
 vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
décide
par 11 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

D'approuver les comptes 2013 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juillet 2014.

Meinier, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Délibération n° 04

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 15.04.2014,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2013, établi par Global Audit Services SA le 23.04.2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de Fr. 708'852.26 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juillet 2014.

Meinier, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre

Comptes	Désignation	Compte 2012	Budget 2013	Compte 2013	Ecart 2013	Commentaires compte 2013
02.00.317.01	Dédommagements, frais déplacements	39 320.00	39 000	39 310.00	310.00	
05.00.304.01	Caisse de pension et prévoyance	138 756.38	405 000	427 641.08	22 641.08	Rappel de cotisations difficile à budgéter, apport extraordinaire CAP 275K
05.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	58 448.01	65 000	165 650.14	100 650.14	Honoraires fiduciaire: coaching + remplacement intérimaire du comptable compensés en partie par la diminution des charges salariales
05.00.318.02	Frais de réception, cadeaux	35 385.40	37 000	37 235.93	235.93	repas du personnel
08.10.310.01	Four bureau, imprimés, publicité	390.80	1 000	5 105.55	4 105.55	Posters, plaquettes CoV, pour séance avec la population
08.10.314.01	Entretien immeuble par des tiers	27 500.65	45 000	45 832.05	832.05	Nettoyage VC restaurant-coiffeur refaqué dans 08.10.434.01
08.10.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	12 192.37	17 000	18 095.35	1 095.35	Abonnement + déplacement écran bâtiment intergénérationnel
08.20.312.01	Eau, énergie, combustibles	49 359.55	40 000	48 437.10	8 437.10	Frais de chauffage + élevés que budgets
08.20.314.01	Entretien immeuble par des tiers	39 985.85	25 000	71 880.05	46 880.05	Puits de lumières + barrière au dessus de la voirie 36K Aménagement ancien bar 13K pour l'association des jeunes de Meinier
08.30.312.01	Eau, énergie, combustibles	11 203.75	14 000	16 539.85	2 539.85	Achat d'énergie photovoltaïque de la ZIAP
08.31.312.01	Eau, énergie, combustibles	5 900.70	3 000	6 886.10	3 886.10	Consommation local centrale fibre optique refaqué aux SIG pour 3979.75 compte 08.31.427.01
08.31.314.01	Entretien immeuble par des tiers		1 000	2 813.70	1 813.70	Contrôles installations électriques
11.00.352.01	Participation aux APM	32 548.00	35 000	35 108.40	108.40	
14.00.311.01	Achat matériel, machines, véhic.	10 393.60	6 000	11 306.30	5 306.30	Achat tuyaux d'incendie
14.00.318.01	Assurances, tél., déceptes gardes	47 592.90	50 000	52 771.10	2 771.10	Honoraires experts défaut local pompier
14.00.319.01	Frais divers, dons	2 286.00	2 000	2 460.80	460.80	
16.00.352.02	Groupement OPC Seymaz	23 885.00	31 000	31 801.85	801.85	
21.00.310.01	Achat petit matériel enseignement	276.90	500	867.00	367.00	
21.00.312.01	Eau, énergie, combustibles	47 838.10	53 000	57 406.00	4 406.00	Frais de chauffage + élevés que budgets, y.c. Rampe
21.00.314.01	Entretien immeuble par des tiers	55 630.60	30 000	43 764.45	13 764.45	Changement des douches de la salle de gym non budgété
21.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	14 011.95	15 000	17 014.51	2 014.51	Charges imm. Repentance 88 lié au 21.00.427.01
30.00.365.01	Sociétés communales culturelles	77 500.00	80 000	83 800.00	3 800.00	Augmentation nombre d'élèves école de musique
33.00.313.01	Achat fournitures et marchandises	1 988.50	1 500	1 713.80	213.80	
33.00.314.02	Entretien et éclairage d'arbres	680.05	25 000	30 778.25	5 778.25	Nettoyage bois derrière la Campagne Berthet
54.10.365.01	Subvention Ptit Gourmand	14 000.00	14 000	25 000.00	11 000.00	Provision prise car problème de trésorerie
54.12.310.01	Four bureau, imprimés, publicité	1 632.00		443.05	443.05	Nouveau compte budgété sous 08.10.
54.12.311.01	Achat mobilier, machines, matériel	3 066.05		1 564.19	1 564.19	Nouveau compte budgété sous 08.10.
54.12.317.01	Sorties, déplacement			344.10	344.10	Nouveau compte budgété sous 08.10.
54.12.318.01	Honoraires, prestations service			28.60	28.60	Nouveau compte budgété sous 08.10.
54.20.311.01	Achat mobilier, machines, matériel		2 000	6 966.00	4 966.00	Achat Armoires
58.00.318.01	Repas et sortie des Aînés	34 196.40	38 000	38 374.50	374.50	
58.00.365.01	Subventions oeuvres communales	13 865.05	5 000	7 729.00	2 729.00	Augmentation fréquentation Trois-Chêne pour l'emploi
62.00.313.01	Achat fournitures, carburant, etc.	44 115.45	45 000	60 356.59	15 356.59	Réserve de sel 8K
62.00.314.01	Entretien routes	55 357.00	150 000	153 085.29	3 085.29	Refection ch. des Fouils Captage eaux de ruissellement ch. de la Motte
62.00.315.02	Entretien véhicules et machines	19 968.95	15 000	19 382.60	4 382.60	Reform reçu en 2014
65.00.364.01	Subvention Noctambus	4 346.00	4 400	4 414.00	14.00	
71.00.314.01	Entr. égouts, drainages, fontaines	17 290.50	20 000	71 088.32	51 088.32	Collecteur ch. des Fouils - contrôle collecteur local pompiers - Curage école, Puisard Fondation de la Pallanterie
71.00.318.01	Ass., ports, tél., honoraires div.	36 529.00	35 000	89 457.14	54 457.14	SIG, assainissement subvention cantonale à recevoir en 2014 (56K) Honoraires ingénieur civil concerne Z.A. 2011 (28K) compte investissement clôt
72.00.313.01	Achat vaisselles compostables	7 436.90	8 000	8 361.20	361.20	nouveau compte
72.00.314.02	Entretien place de compostage			2 700.00	2 700.00	
72.00.318.03	Ramassage+traitement déchets verts	22 753.80	25 000	30 937.75	5 937.75	Augmentation déchets verts
90.00.330.01	Pertes sur débiteurs	643 117.65	1 000	294 651.11	293 651.11	Augmentation de la provision sur reliquat impôts de 251K, total 2182700 (75%)
90.00.346.01	Compensation communes françaises	127 261.51	114 000	134 587.41	20 587.41	+ Irrecouvrables impôts
90.00.351.01	Frais de perception des impôts	119 822.78	160 000	162 389.62	2 389.62	Chiffres donnés par l'Etat
95.00.318.01	Impôts immob. sur biens communaux	3 539.30		172.43	172.43	Impôts immo sur Campagne Berthet en 2012, sous PF en 2013
					708 852.26	



Meinier

Législature 2011-2015
 Délibération N° 05/2014
 Séance du Conseil municipal du 15 mai 2014
 p. 1/1

Délibération n° 05

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 15.04.2014,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2013, établi par Global Audit Services SA le 23.04.2014,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de Fr. 8'629'536.59 aux charges et de Fr. 8'630'525.99 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 989.40
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de Fr. 783'748.60 aux dépenses et de Fr. 308'800.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 474'948.60.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 474'948.60 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'793'869.22 au moyen de la somme de Fr. 1'792'879.82 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 989.40. L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'318'920.62 ;
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 989.40 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de Fr. 74'739'808.54 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	50'517'689.64
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	24'222'118.90
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	74'739'808.54

et au passif un montant de Fr. 74'739'808.54 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	997'016.26
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	47'735'788.71
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	200'110.00
- Provisions (nature 24)	Fr.	2'599'392.04
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'609'755.19
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	20'597'746.34
Total du passif	Fr.	74'739'808.54

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2013 à Fr. 4'940'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juillet 2014.

Meinier, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre



Meinier

Législature **2011-2015**
Délibération N° **06/2014**
Séance du Conseil municipal du **15 mai 2014**
p. 1/1

Délibération n° 06

Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Vu la nouvelle teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales, à condition que les opérations visées résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011-2015.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 juillet 2014.

Meinier, le 23 mai 2014

Le Président du Conseil municipal
Jacques Petitpierre